

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 mars 2026

Nombre de membres

EN EXERCICE : 13

Présents : 11

Absents : 2

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIME :

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

DATE DE CONVOCATION ET D’AFFICHAGE LE : 6 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le 11 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jacky ROY.

Étaient présents : Mme Delphine BONNEAU, M. Jean-Michel BOYER, M. Pascal CHAUMONT, Mme Béatrice DUVEAU, M. Romain GOURMAUD, M. Jérôme JUSSIAME, M. Gérard LEFEVRE, Mme Françoise LE MEUR, M. Benoît NEVEU, Mme Cécile ROY, M. Jacky ROY

Procuration : M. Frédéric COGNE a donné son pouvoir à Mme Françoise LE MEUR

Était absente : Mme Céline CHABAY

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme Delphine BONNEAU

Délibération N°15-2026 : Vente d'une parcelle communale

M. Romain GOURMAUD étant concerné par sa filiation, ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal, que M. GOURMAUD, propriétaire de la parcelle bâtie et non bâtie sise lieu-dit la Bouffonnerie et cadastrée section AP 322-324-372-373-323-321-454,478, a sollicité la commune pour acquérir une parcelle d'environ 232m² située au milieu de ses propriétés.

Vu la délibération N°13-2026 prononçant le déclassement de cette parcelle lieu-dit la Bouffonnerie du domaine public communal pour une incorporation au domaine privé communal, afin de la vendre à M. GOURMAUD.

Monsieur le Maire propose d'effectuer cette vente sous la forme d'acte administratif.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide :

DE VENDRE à Monsieur GOURMAUD, la parcelle de terrain sise lieu-dit La Bouffonnerie d'une superficie de 232 m²,

DE FIXER le prix de vente à 232€ net. Les frais afférents à cette vente seront à la charge de l'acquéreur.

AR Prefecture

086-218600096-20260311-DL15_2026-DE
Reçu le 17/03/2026

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et à entreprendre toute démarche nécessaire à cette affaire.

Fait à Archigny,

Pour extrait certifié conforme,

**Le Maire,
Jacky ROY**



**La secrétaire de séance,
Delphine BONNEAU**



AR Prefecture

086-218600096-20260311-DL15_2026-DE
Reçu le 17/03/2026